

Service population

Fiche Permis de conduire

- **Permis de conduire - Que faire ?**

Se munir de :

- Sa carte d'identité.
- L'attestation de réussite des examens de conduite.
- D'une photo d'identité si vous ne désirez pas reprendre celle de votre carte d'identité qui est archivée dans nos dossiers.
- Pour les permis provisoires de la catégorie B, prévoyez deux photos.

Coût : 23.75€

- A partir du 26 mars 2013, délivrance des permis de conduire format carte bancaire.
- Pour un permis provisoire: original ou changement de guide (9 €), pour un duplicata (7,5 €).

Délai : trois jours pour l'obtention du permis

- **Permis de conduire international - Que faire ?**

A utiliser dans les pays où le permis belge n'est pas reconnu (ex. : Albanie, Ghana, Canada, etc.)

Conditions d'octroi :

- Etre titulaire d'un permis de conduire belge ou européen et être domicilié à Profondeville

Documents à fournir à l'administration :

- Une photo d'identité récente sur fond blanc

Coût : 16€

Les paiements se font UNIQUEMENT en espèces ou par « Bancontact » directement à la commune.

Pas de permanence le mardi soir pour ce service.

Renseignements : Melle Fabienne COLLET, 081/42 02 14